

9h00 Introduction : Alegria Borrás, Professeur à l'Université de Barcelone

## PREMIER TEMPS DE LA CRÉATION D'UN DIP EUROPÉEN DE LA FAMILLE...

### LES RÈGLEMENTS EUROPÉENS DE DIP DE LA FAMILLE

Introduction et présidence **Andreas Bucher**, Université de Genève

1. **Le couple** (les projets de règlement sur les régimes matrimoniaux et les partenariats enregistrés)  
**Alain Devers**, Maître de conférences (HDR) à l'Université Jean Moulin Lyon 3
2. **La séparation** (bilan de Bruxelles 2 bis, articulation avec Rome 3 et le Règlement aliments et le Protocole de La Haye)  
**Alexandre Boiché**, Avocat, Paris
3. **Les enfants** (bilan de Bruxelles 2 bis, articulation avec Rome 3, le Règlement aliments, le Protocole de La Haye et les conventions de La Haye de 1980 (enlèvements) et 1996 (protection des mineurs)  
**Estelle Gallant**, Maître de conférences à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

10h30-10H45 : pause

4. **Les travaux sur l'état civil**  
**Chantal Nast**, Secrétaire Générale adjointe de la CIEC
5. **Le patrimoine familial** (le règlement successions)  
**Eric Fongaro**, Maître de conférences à l'Université Bordeaux 4

**Débat** **Articulation et interaction des normes**  
Participation d'un représentant de la Conférence de DIP de la Haye et d'un représentant de la Commission

14h00

### LA FAMILLE À TRAVERS LES FRONTIÈRES : ateliers pratiques

1. **Atelier divorce** : compétence judiciaire, lois applicables à la cause et aux effets patrimoniaux et extrapatrimoniaux, articulation avec les questions de responsabilité parentale. Participation de *notaires, d'avocats, de magistrats et d'universitaires*
2. **Atelier enfants** : compétence judiciaire, loi applicable en matière de responsabilité parentale, articulation avec la convention de La Haye de 1996, le Règlement aliments et le Protocole de La Haye, les enlèvements d'enfant. Participation de *notaires, d'avocats, de magistrats et d'universitaires*

16h00-16H15 : pause

3. **Atelier patrimoine** : choix du mode de vie en couple, régimes matrimoniaux, successions et transmission du patrimoine. Participation de *notaires, d'avocats, de magistrats et d'universitaires*

Chaque atelier est animé par des professionnels (un avocat, un magistrat et un notaire) et des universitaires  
Intervenants : des notaires du Conseil régional, des avocats du Barreau de Lyon, des magistrats de la cour d'appel de Lyon ; des doctorants et des jeunes docteurs membres des centres de recherche associés

**Table ronde** : le DIP européen de la famille à l'épreuve des pratiques nationales, perspectives de droit comparé.  
Introduction et animation de **Cyril Nourissat**, Université Jean Moulin Lyon 3 et **Frédérique Ferrand**, Université Jean Moulin Lyon 3 avec la participation de **Patrick Wautelet**, Professeur à l'Université de Liège, de magistrats, d'avocats et de notaires allemands, suisse, belge et anglais

9h00

## DEUXIÈME TEMPS ...À LA CONSTRUCTION D'UN STATUT EUROPÉEN DE LA FAMILLE

### LES PILIERS D'UN STATUT EUROPÉEN DE LA FAMILLE

Présidence **Hélène Gaudemet-Tallon**

Professeur émérite de l'Université Panthéon-Assas Paris 2

1. **Citoyenneté européenne** : vers l'élaboration d'un statut personnel et familial,  
**Etienne Pataut**, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
2. **Le principe de reconnaissance**  
**Stéphanie Francq**, Professeur à l'Université catholique de Louvain
3. **Les contours d'un ordre public européen** (UE - CEDH),  
**Sylvaine Poillot-Perruzetto**, Professeur à l'Université Toulouse 1  
**Patrick Kinsch**, Avocat - Professeur invité à l'Université du Luxembourg

10h30-10H45 : pause

4. **Un modèle familial européen ?**,  
**Hugues Fulchiron**, Professeur à l'Université Jean Moulin Lyon 3

### LES ÉLÉMENTS D'UN STATUT EUROPÉEN DE LA FAMILLE

Présidence **Miquel Gardenes Santiago**, Université autonome de Barcelone

1. **L'impact des règlements de DIP** sur les droits nationaux de la famille,  
**Blandine de Clavière - Bonnamour**, Maître de conférences à l'Université Jean Moulin Lyon 3
2. **Les instruments techniques de coordination** (actes de l'état civil, certificats, etc), et l'harmonisation des droits internes  
**Christine Bidaud-Garon**, Maître de conférences (HDR) à l'Université Jean Moulin Lyon 3
3. **Le rôle des juges en question**  
**Jean-Sylvestre Bergé**, Professeur à l'Université Jean Moulin Lyon 3 et  
**Laurence Sinopoli**, Maître de conférences à l'Université de Paris-ouest Nanterre la Défense

14h00

**Table ronde** : la reconnaissance mutuelle à l'épreuve de la confiance mutuelle.

Introduction et animation de **Marc Fallon**, Professeur à l'Université catholique de Louvain, avec la participation, de **Pierre Callé**, Professeur à l'Université de Caen, **Amélie Panet**, Doctorante à l'Université Jean Moulin Lyon 3, **Gian Paolo Romano**, Université de Genève, un représentant de la Commission et un représentant de la Conférence de DIP de la Haye.

**Réflexions conclusives** :

**Paul Lagarde**, Professeur émérite de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

En quelques années le droit de l'Union européenne est devenu une source essentielle du droit de la famille : directives, règlements et jurisprudence de la CJUE participent à la construction d'un espace de liberté, sécurité et justice favorable à la libre circulation des personnes et de leur statut familial. Après le Règlement Bruxelles 2 bis, relatif à la compétence en matière de divorce et de responsabilité parentale, sont entrés en application le Règlement aliments et le Règlement Rome 3 sur la loi applicable au divorce, en attendant le Règlement successions. Si la voie choisie par l'Union européenne est celle de la coordination des systèmes juridiques des Etats membres avec la création de règles communes de conflit sur la compétence judiciaire ou la loi applicable, l'apparition de ces nouveaux instruments et plus encore la jurisprudence de la CJUE ne sont pas sans retentir sur les institutions familiales elles-mêmes et, plus généralement, sur la conception d'un droit de la famille de plus en plus ouvert aux volontés individuelles.

Ce  
colloque  
poursuit  
un  
double  
objectif

■ **Analyser les instruments** récemment entrés en vigueur, étudier leur articulation avec les autres textes émanant de l'Union européenne (notamment le Règlement Bruxelles 2 bis) ainsi qu'avec les conventions de La Haye (notamment la convention sur la protection des mineurs et le Protocole de La Haye sur les aliments). Il s'agira également de dresser le bilan de l'application du Règlement Bruxelles 2 bis. Seront enfin présentés les arrêts les plus marquants rendus par la CJUE en matière de droit des personnes et de la famille.

■ **Dégager les lignes de force de ce nouveau « droit européen de la famille »**, en en dégagant les piliers (citoyenneté européenne, principe de reconnaissance, construction d'un ordre public européen) et en étudiant les éléments et les acteurs, mais aussi réfléchir aux interactions entre les sources de ce droit et s'interroger sur la libre circulation des citoyens européens et de leur statut familial au sein de l'Union. Communications et cas pratiques seront présentés par des universitaires et des praticiens, français et étrangers. Participeront également aux travaux des représentants de la Commission européenne, de la Cour de Justice de l'Union européenne et de la Conférence de DIP de La Haye.

Ce colloque s'adresse aussi bien aux universitaires spécialistes de droit de la famille, de droit international privé ou de droit européen, qu'aux praticiens, avocats, notaires, magistrats, responsables d'institutions nationales ou internationales, juristes d'associations etc, chargés, au quotidien, de mettre en œuvre ce nouveau droit européen de la famille.



Vers un  
**STATUT  
EUROPÉEN**  
de la **FAMILLE ?**

**RESPONSABLES SCIENTIFIQUES**

**Hugues FULCHIRON**  
Professeur à l'Université Jean Moulin Lyon 3  
Directeur du Centre de droit de la famille

**JEAN SYLVESTRE BERGÉ**  
Professeur à l'Université Jean Moulin Lyon 3  
Directeur du CREDIP

**Cyril NOURISSAT**  
Professeur à l'Université Jean Moulin Lyon 3

**COORDINATEURS SCIENTIFIQUES**

**Christine BIDAUD-GARON**  
Maître de conférences à l'Université Jean Moulin Lyon 3  
Directeur adjoint du Centre de droit de la famille

**Blandine de CLAVIÈRE - BONNAMOUR**  
Maître de conférences à l'Université Jean Moulin Lyon 3

**CONTACTS**

**Véronique GERVASONI**  
Tél. : 04 78 78 72 51

**Laurence DURRY**  
Tél. : 04 26 31 88 49

**INSCRIPTION ET RENSEIGNEMENTS**  
[cdfamille@univ-lyon3.fr](mailto:cdfamille@univ-lyon3.fr)

**DROITS D'INSCRIPTION**

- 150 euros la journée ou 250 euros les deux journées.
- 100 euros la journée ou 200 euros les deux journées pour les professionnels exerçant depuis moins de 5 ans (sur présentation de justificatifs).

Merci d'adresser un chèque à l'attention de M. l'agent comptable de l'Université Jean Moulin Lyon 3 et de l'envoyer, au plus tard le vendredi 15 novembre 2013, ainsi que vos coordonnées à :

**FACULTÉ DE DROIT**  
Equipe de droit privé - Centre de droit de la famille  
15 Quai Claude Bernard - 69007 LYON.

Ce projet est financé avec le soutien du Programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie de l'Union européenne.  
Projet n° 542359-LLP-1-2013-1-FR-AJM-IC – Décision n° 2013-2091/001-001.

**21 et 22  
Novembre  
2013**



Vers un  
**STATUT  
EUROPÉEN**  
de la **FAMILLE ?**

Libre circulation des familles dans l'Union européenne  
et interactions entre droit national, international et européen

Sous le Haut patronage du Ministère de la Justice  
Colloque organisé par le Centre de droit de la famille (Université Lyon 3)  
en association avec le CREDIP (Université Lyon 3) et le GDR ELSJ (CNRS)



Avec le soutien de :



En partenariat avec :



**Auditorium MALRAUX**

**Manufacture des Tabacs - 16 rue Rollet - 69008 LYON**

**MANIFESTATION VALIDÉE DANS LE CADRE DE LA FORMATION CONTINUE**  
(7 heures par jour).